VersaillesGrandParc
communauté d'agglomération

DÉLIBÉRATION

N° 2012-06-23

Extrait du registre des délibérations du

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 26 juin 2012

Président : Monsieur François de MAZIÈRES

Sont présents : M. Claude JAMATI, M. Hervé HOCQUARD, M. Claude VUILLIET, M. Jean-Marc LE RUDULIER, Mme Dominique CONORT, M. Jacques BELLIER, M. Patrick CONFETTI (pouvoir de Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA), M. Jean-François PEUMERY (pouvoir de M. Philippe NOYER), M. Bernard DEBAIN (pouvoir de M. Christian MAMY), M. Gilles PANCHER, M. Olivier LEBRUN, Mme Stéphanie BANCAL, Mme Françoise GUYARD, M. Alain LOPPINET, Mme Véronique BANULS, M. Christian JOUANE , M. Alain-Louis MIE, M. Jean-Philippe MALLÉ, M. Olivier COLLO (pouvoir de Mme Martine ARNAL) M. Alain ERNIE, M. Georges DUTRUC-ROSSET (pouvoir de M. Jean-Roch GAILLET), M. Jean-Luc PESSEY, Mme Roselyne LECOMTE (pouvoir de M. Kamel EL FEDIL), M. Pierre Yves-STUCKI (pouvoir de Mme Pascale RENAUD), M. Gilles CURTI, M. Ludovic JAMET, Mme Frédérique KIBLER, M. Philippe LEQUAIN, Mme Odile GUERIN, M. Jean-Michel DESCH, M. Marc EMONET (pouvoir de Mme Nathalie KRAMER), M. Jean-Philippe BARRET, M. Alain-Michel LAMBERT, Mme Daniella TROCHU, M. Guy HEMET (pouvoir de Mme Dana SOLECKI), M. Olivier FRAUDEAU, M. Christophe BOLLENGIER, M. Alain NOURISSIER (pouvoir de Mme Marie-Annick DUCHÊNE), M. Thierry VOITELLIER, M. Jean-Marc FRESNEL, Mme Magali ORDAS, M. Arnaud MERCIER, M. Laurent DELAPORTE (pouvoir de Mme Marie BOELLE), Mme Martine SCHMIT, Mme Liliane HATTRY, Mme Anny BOURACHOT-ROUCAYROL, M. Hervé FLEURY, Mme Christine de la FERTE (pouvoir à M. Michel BANCAL), Mme Marie SENERS, M. Jean-Michel ISSAKIDIS, M. Jean GUILBERT, M. Roland de HEAULME, Mme Pascale ROCHERON.

Absents excusés : M. Michel COLIN, M. Philippe NOYER (pouvoir à M. Jean-François PEUMERY), M Christian MAMY (pouvoir à M. Bernard DEBAIN), Mme Martine ARNAL (pouvoir à M. Olivier COLLO), M. Jean-Roch GAILLET (pouvoir à M. Georges DUTRUC-ROSSET), M. Kamel EL FEDIL (pouvoir à Mme Roselyne LECOMTE), Mme Pascale RENAUD (pouvoir à M. Pierre Yves-STUCKI), Mme Catherine LAPORTE-WEYWADA (pouvoir à M. Patrick CONFETTI), Mme Nathalie KRAMER (pouvoir à M. Marc EMONET), M. Frédéric BUONO, M. Erik LINQUIER, Mme Dana SOLECKI (pouvoir à M. Guy HEMET), Mme Marie-Annick DUCHÊNE (pouvoir à M. Alain NOURISSIER), M. Michel SAPORTA, M. François LAMBERT, Mme Marie BOELLE (pouvoir à M. Laurent DELAPORTE), M. Michel BANCAL (pouvoir à Mme Christine de la FERTE), M. Michael THOMAS.

Secrétaire de séance : M. Pierre Yves-STUCKI

Date de convocation : 19 juin 2012
Date d'affichage de la convocation : 19 juin 2012

Nombre de conseillers en exercice : 72
Nombre de membres présents : 54

N° de l'ordre du jour :
2012.06.23 : Projet de requalification de l'Allée des Mortemets et aménagement d'un circuit de circulations douces :

05.07.12

autorisation donnée au Président de signer les différents actes juridiques nécessaires à l'étude du projet.

❑ **M. Bernard DEBAIN, rapporteur, donne lecture de la délibération.**

Vu le Code du domaine de l'Etat ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code du patrimoine ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2011-06-03 du 28 juin 2011 relative à l'adoption du plan vélo-Modification du Schéma Directeur des Circulations Douces de Versailles Grand Parc ;

Vu les trois projets de convention ;

Dès les premières étapes de la création de la communauté de communes Versailles Grand Parc, devenue le 1er janvier 2010 la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc (CAVGP), les élus ont décidé de mener une politique ambitieuse de protection de l'environnement qui, dans le domaine des transports, s'est traduite notamment par le développement d'une politique cyclable. Versailles Grand Parc a ainsi adopté le 27 juin 2006 son Schéma Directeur de Circulations Douces qui prévoit la constitution d'un réseau de promenades de 88 kilomètres, structuré en six boucles à travers l'ensemble de son territoire. En 2011, la cohérence de ce maillage a été renforcée par la définition d'un axe structurant sud-ouest de 22 kilomètres de la vallée de la Bièvre au Val de Gally, désignée « la dorsale ».

Cette dorsale traverse le domaine de l'établissement public du château de Versailles sur la zone des Matelots-Mortemets. C'est sur cette zone que Versailles Grand Parc se propose de mener une opération d'aménagement alliant reconstitution historique et aménagement cyclable.

La reconstitution historique concerne l'allée des Mortemets, dont les aménagements successifs au fil des siècles ont entraîné la dégradation de la qualité de ce site, aujourd'hui pour partie fermé au public et largement méconnu.

Le projet sur l'Allée des Mortemets s'inscrit dans une opération d'ensemble visant à redonner au site sa trame d'origine et à retrouver les liens qui l'unissaient au parc du Château. En effet, l'Etablissement Public du Château de Versailles prévoit, en parallèle, la reconstitution historique des allées de l'Etang et des Tilleuls, situées sur la zone des Mortemets.

Du point de vue de l'aménagement cyclable, l'objectif poursuivi est la création d'une circulation douce de type « chemin vert », ouverte à tout type de vélos et aux promeneurs. Il s'agit de réaliser un parcours paysager de grande qualité, principalement dédié aux promenades de loisirs, mettant en scène et préservant la qualité paysagère et historique du site.

Le foncier support de ce projet est propriété de l'Etat.

Dans un premier temps, il est indispensable de mener des études préalables à la requalification de l'allée des Mortemets et à la création de circulations douces. Elles permettront de définir précisément le projet et les futurs marchés de travaux à lancer.

Les différents gestionnaires de ces emprises, l'établissement public du château de Versailles, le ministère de la défense et l'Institut National de Recherche Agronomique en sont les affectataires. Il est donc proposé de conclure avec chacun d'entre eux une convention d'études.

Après avoir entendu l'exposé du rapporteur,
le Conseil communautaire :

1) *approuve les trois projets de convention d'études pour la réalisation de l'aménagement de l'Allée des Mortemets ;*

2) *autorise le Président ou son représentant à signer ces conventions et les actes afférents.*

Monsieur le Président soumet la délibération au vote du Conseil communautaire.
Nombre de votants : 54
Suffrages exprimés : 66 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Alain FAUVEAU

Directeur Général des Services

PREF. 78
06.07.12